

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur le lot 1488873 du cadastre du Québec - 10000, rue Meilleur – Dossier 1114039012 – (dossier en référence 1124039020);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 7 juillet 2014, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 26 août 2014 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

Résumé du projet de règlement

Le projet de règlement vise à remplacer une partie d'un secteur d'emplois par un secteur résidentiel sur la carte intitulée « L'affectation du sol » du Plan d'urbanisme. Le projet vise également à retirer une partie d'un secteur d'emplois sur la carte intitulée « Schéma des secteurs d'emploi » et sur les illustrations intitulées « Les secteurs d'affaires et de commerce à densifier en relation avec la création de nouveaux corridors de transport collectif », « Les secteurs d'emplois à réaménager en relation avec des interventions structurantes sur le réseau routier » et « Les grands sites industriels désaffectés à mettre en valeur à des fins d'emplois » de ce Plan. De plus, le projet vise à remplacer une partie du secteur de densité 01-06 par un nouveau secteur 01-T9 sur la carte intitulée « La densité de construction » afin d'y permettre un bâti de 3 à 6 étages avec un taux d'implantation faible ou moyen et un coefficient d'occupation du sol de 1,0 à 3,0. Finalement, le projet vise à créer un nouveau secteur à transformer sur la carte intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer ».

Ces modifications ont pour but de permettre la réalisation d'un projet résidentiel en bordure de la rue Meilleur, à l'angle nord-ouest de la rue Sauvé Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement de même que son résumé peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce septième jour d'août deux mille quatorze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut